



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 24 juin 2021

Date d'affichage : 24 juin 2021

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, Mme BARRE, M. BORELY, M. BOULLANGER, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme TURMEL, Mme WYART.
Conseillers Municipaux absents : M. GODEFROY (pouvoir à M. le Maire), Mme KERVOELEN-LAGUITTON (pouvoir à M. ANNE), M. LAURENT (pouvoir à Mme WYART), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme FERET), Mme THOMAS (pouvoir à Mme DAVID)
Secrétaire de séance : M. Jean-Claude RIBIERE.

M. le Maire constate que le quorum est atteint. Le Conseil municipal désigne M. Jean-Claude RIBIERE comme secrétaire de séance à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL est informé par M. le Maire des décisions prises depuis le 10 mai 2021 :

Décision n°2021-014 en date du 10 mai 2021 : objet : contentieux Bassemon, autorisant le maire à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal administratif et éventuellement devant la Cour administrative d'appel dans l'affaire qui l'oppose à M. Fabrice BASSEMONT et Mme Céline CHANAS concernant le litige qui les oppose à la ville de Cesson-Sévigné ayant pour objet la contestation d'un titre exécutoire émis le 30 juin 2020, relatif à une facture de l'école des arts municipale.

Décision n°2021-015 en date du 20 mai 2021 : objet : besoin de financement à court terme - souscription d'une ligne de trésorerie, autorisant le maire à contracter, pour financer ses besoins à court terme en matière de trésorerie, une ligne de trésorerie dont les caractéristiques sont les suivantes :

Établissement de crédit	Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire
Montant	4 000 000 €
Date d'effet du contrat	1er juin 2021
Durée	1 an
Taux d'intérêt	Euribor 1 semaine flooré à 0 + 0,18%
Base de calcul des intérêts	Chaque trimestre civil par débit d'office
Frais de dossiers	Néant
Commission de non utilisation de la ligne	0,05% de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage
Commission d'engagement	0,05 % du montant de la ligne
Versement des fonds	Sans frais
Montant minimum	Aucun montant minimum
Modalités de tirages remboursements	Par accès sécurisé sur le site internet du Groupe Caisse d'Épargne dédié au Secteur Public

Décision n°2021-016 en date du 25 mai 2021 : objet : régie d'avances DRH (n°27040) - Clôture, autorisant le maire à procéder à la clôture de la régie d'avances DRH (n°27040) et de son compte DFT auprès de la commune de Cesson-Sévigné.

Décision n°2021-017 en date du 31 mai 2021 : objet : régie de recettes Espace Citoyen familles (n°27043) - Décision modificative - Actualisation des produits encaissés, autorisant le maire à modifier, à compter du 1^{er} juin 2021, l'article 3 de l'arrêté 2016-20 du 24 novembre 2016 comme suit : **Article 3** : la régie encaisse les produits suivants :

- Accueil périscolaire maternel/élémentaire
- Restauration enfants
- Produit restauration adultes
- Etudes écoles élémentaires
- ALSH-Demi-journée et restauration 2-4 ans
- ALSH-Demi-journée et restauration 4-11 ans
- ALSH-Participation des enfants aux activités spécifiques d'animation
- ALSH-Produit des camps durant les vacances scolaires
- Escale-Demi-journée et restauration 11-13 ans
- Escale-Cotisation annuelle
- Escale-Produits des activités spécifiques du service jeunesse
- Escale-adhésion au service jeunesse

- Escalpe-prestation d'accueil (demi-journée, journée entière)
- Escalpe-Produit des camps et mini camps organisés durant les vacances scolaires
- Multi accueil, jardins d'enfants, micro crèche
- Ecole de musique
- Ecole de danse
- Ecole d'arts plastiques
- Produits des prestations au personnel communal

Décision n°2021-018 en date du 31 mai 2021 : objet : régie de recettes service jeunesse (n°27013) - Clôture, autorisant le maire à mettre fin, à compter du 1^{er} juin 2021, aux fonctions de la régie de recettes du service jeunesse auprès de la commune de Cesson-Sévigné.

Décision n°2021-019 en date du 31 mai 2021 : objet : régie de recettes du centre aéré (n°27015) - Clôture, autorisant le maire à mettre fin, à compter du 1^{er} juin 2021, aux fonctions de la régie de recettes du centre aéré auprès de la commune de Cesson-Sévigné.

Décision n°2021-020 en date du 31 mai 2021 : objet : régie de recettes (n°27003) - Décision modificative - Constitution en régie mixte - Ajout d'un moyen d'encaissement : chèque vacances connect, autorisant le maire, à compter du 1^{er} juin 2021, à renommer la régie de recettes « régie mixte espace aquatique ». Autorise également le maire à modifier les produits d'encaissés et les modes de recouvrement. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est établi à 78 000 € avec possibilité d'une augmentation exceptionnelle décidée par une décision du Maire. Le montant maximum de l'avance consentie au régisseur est fixé à 5 000 € avec possibilité d'une augmentation exceptionnelle décidée par une décision du Maire.

Décision n°2021-021 en date du 4 juin 2021 : objet : aide financière – Demande de subvention « L'été culturel en Bretagne » - Direction des affaires culturelles Bretagne, autorisant le maire à solliciter La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne afin d'aider la Ville de Cesson-Sévigné à organiser des événements artistiques au mois de juin, pour soutenir la création et la diffusion artistique et renouer avec le public cessonnois.

Décision n°2021-022 en date du 17 juin 2021 : objet : aide financière - Modernisation du système de téléphonie et du serveur vocal interactif - Plan de relance transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur, autorisant le maire à solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2021, dans le cadre du plan de relance relatif à la transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur, pour aider au financement de la modernisation du système de téléphonie et du serveur vocal interactif.

Décision n°2021-023 en date du 17 juin 2021 : objet : aide financière - Demande de subvention « Aide à la production mutualisée en Bretagne » - Conseil régional de Bretagne, autorisant le maire à solliciter le Conseil régional de Bretagne afin d'aider la Ville de Cesson-Sévigné dans le cadre du dispositif d'aide à la production mutualisée.

LE CONSEIL MUNICIPAL a ensuite délibéré sur les points prévus à l'ordre du jour :

A. VŒU POUR LE MAINTIEN DES ACTIVITES SUR LE SITE INTERDIGITAL DE CESSON-SEVIGNE (EX. TECHNICOLOR / THOMSON)

DEMANDE A L'UNANIMITE à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour reclasser les salariés en interne.

DEMANDE A L'UNANIMITE à la direction de l'entreprise InterDigital de mettre tous les moyens de formation possible en œuvre pour permettre de conserver les postes.

DEMANDE A L'UNANIMITE à la direction de l'entreprise InterDigital de procéder uniquement à un plan de départ volontaire en y mettant les moyens adéquats.

DEMANDE A L'UNANIMITE à la direction de l'entreprise InterDigital de ne pas s'adosser au système social français pour financer son PSE en mettant en place, entre autre, un congé de reclassement plutôt qu'un contrat de sécurisation professionnelle si départ il doit y avoir.

ASSURE A L'UNANIMITE aux salariés son soutien plein et entier dans cette période difficile.

D.1. RETRANSMISSION SUR GRAND ECRAN DE L'OPERA « LA CHAUVE-SOURIS » DE JOHAN STRAUSS
PARTENARIAT CULTUREL AVEC RENNES

VOTE A L'UNANIMITE une subvention de 2 937,25 € pour avoir organisé, le 9 juin 2021, la retransmission sur grand écran de l'opéra « La chauve-souris » de Johann Strauss, dans le Parc de Champagné, établissement recevant du public de plein air mis en place tout au long du mois de juin.

D.2. RECOURS DE LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE AU SERVICE CIVIQUE

MET EN PLACE A L'UNANIMITE le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2021.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

AUTORISE A L'UNANIMITE M. le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en espèce ou en nature, pour la prise en charge de frais de subsistance, d'équipement de transport et de logement selon le taux réglementaire.

D.3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MODIFIE A L'UNANIMITE le tableau des effectifs de la Ville ainsi qu'il suit :

Nb de postes	Service	Suppression	Création	Date	Motif
2	- Scolaire et périscolaire - Maison de l'enfance	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/07/2021	Avancements de grades
1	Administration DVASL	Adjoint administratif à temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/07/2021	Avancement de grade
1	Administration DVASL	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/07/2021	Avancement de grade
1	Restauration	Adjoint technique à temps non complet (30/35 ^{ème})	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30/35 ^{ème})	01/07/2021	Avancement de grade
1	Logistique - exploitation DVASL	Adjoint technique à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/07/2021	Avancement de grade
1	Espaces verts	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/07/2021	Avancement de grade
1	Nettoyage	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30/35 ^{ème})	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (32/35 ^{ème})	31/08/2021	Changement de service et de quotité de travail dans le cadre de l'intégration du nettoyage des salles de Grippé en régie
1	Nettoyage	Adjoint technique à temps non complet (25/35 ^{ème})	Adjoint technique à temps complet	23/08/2021	Changement de quotité de travail dans le cadre de la réaffectation d'heures de nettoyage (Grippé)
1	Nettoyage	Adjoint technique à temps non complet (24,5/35 ^{ème})	Adjoint technique à temps non complet (29/35 ^{ème})	23/08/2021	Changement de quotité de travail dans le cadre de la réaffectation d'heures de nettoyage (Grippé)
1	Piscine	Educateur des APS à temps complet	Educateur des APS à temps complet	31/08/2021	Positionnement sur le grade dans le cadre du recrutement réalisé
1	Piscine	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Educateur des APS à temps complet	01/09/2021	Changement de grade dans le cadre du recrutement réalisé
1	Régie technique DAC	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/09/2021	Positionnement sur le grade dans le cadre du recrutement réalisé

PRÉCISE A L'UNANIMITE que les postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles 3-2 et 3-3 2°) de la loi n°84-53 précitée dans les conditions prévues par la loi.

E.1. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES - LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

DECIDE A L'UNANIMITE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40 % de la base imposable.

CHARGE A L'UNANIMITE M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

E.2. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) - TARIFS 2022

ACTUALISE A L'UNANIMITE (6 abstentions) les tarifs de la TLPE pour 2022, conformément au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (N-2) calculé par l'INSEE, à savoir + 0,0%, selon le tableau suivant :

Support	Tranche	Seuil et plafond de tranche en m2	Tarif au m2 2021	Tarif au m2 2022	Tarifs maximum applicables en 2022 Pour information *
Enseigne	Tranche 1	0 < m2 ≤ 12	0,00 €	0,00 €	21,40 €
Enseigne	Tranche 2	12 < m2 ≤ 20	16,48 €	16,48 €	42,80 €
Enseigne	Tranche 3	20 < m2 ≤ 50	32,96 €	32,96 €	42,80 €
Enseigne	Tranche 4	50 < m2	65,91 €	65,91 €	85,60 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage non numérique	Tranche 1	0 < m2 ≤ 50	16,48 €	16,48 €	21,40 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage non numérique	Tranche 2	50 < m2	32,96 €	32,96 €	42,80 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage numérique	Tranche 1	0 < m2 ≤ 50	49,44 €	49,44 €	64,20 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage numérique	Tranche 2	50 < m2	98,87 €	98,87 €	128,40 €

*Par délibération du 22 avril 2011, il a été voté une classification des tarifs dans la catégorie des communes de moins de 50.000 habitants appartenant à un EPCI de 50.000 habitants et plus. (article L. 2333-10 du CGCT)

E.3. TARIFS MUNICIPAUX 2021/2022 - ACTUALISATION DES TARIFS DE L'ESPACE AQUATIQUE

ADOpte A L'UNANIMITE les propositions de tarifs 2021/2022 présentées ci-après, pour application aux dates concernées.

Création de 4 tarifs :

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2020/2021	Tarifs en € 2021/2022
Bassin ludique	Accompagnant MDPH ou ALSH	Gratuité		0,00
Natation vacances	Enfant	Stage 2 semaines		90,00
Plateau aquatique	Tout public	Aquatique à la séance		9,00
Sanarium + Halothérapie	Tout public	Séance 1h (7 personnes maxi)		48,00

Mise en cohérence du tarif ci-dessous avec celui de l'abonnement annuel 1h/semaine avec moniteur pour les cours d'aquagym non cessonnais

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2020/2021	Tarifs en € 2021/2022
Ecole de natation	Adulte non cessonnais	Abonnement annuel	243,00	246,00

E.4. CONSOMMATION EN ELECTRICITE DE LA RESIDENCE DE LA FRESNERIE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT PAR LA VILLE DE CESSON-SEVIGNE A LA RESIDENCE D'AUTOMNE

APPROUVE A L'UNANIMITE la convention de remboursement des charges de consommation d'électricité de la Fresnerie par la Ville de Cesson-Sévigné à la résidence d'Automne.

Les questions figurant à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 19 h 30.
Le prochain Conseil municipal est fixé au 6 octobre 2021.

Le Maire,
Jean-Pierre SAVIGNAC

Publié et affiché le 2 juillet 2021